



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Le six novembre deux mil quatorze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M^r Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : jeudi 30 octobre 2014

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 0

Mme Corine TÉXÈDRE a été nommée secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Convention tripartite concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, l'instruction des actes d'urbanisme ne sera plus assurée (gratuitement) par les services de l'état (DDT). Elle sera assurée sous la forme d'une mutualisation par la communauté de communes qui recrute pour ce faire un agent compétent.

La gratuité perdurera jusqu'au 1^{er} juillet 2015 (l'agent continuant d'être rémunéré par l'état), date à laquelle le désengagement de l'état sera total.

A partir du 1^{er} juillet 2015 chaque acte sera facturé à la commune selon un barème à l'acte non encore établi

Une assistance technique et juridique ponctuelle continuera d'être assurée par la DDT après le 1^{er} juillet 2015

La gestion des taxes (calcul et liquidation) reste de la compétence des services de l'État. La commune devra assurer dans un délai d'un mois après la décision, la transmission de tous les éléments nécessaires au calcul des taxes pour les dossiers autorisés

Le Maire conserve son pouvoir de décision qui demeure de sa compétence exclusive.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Commune, Communauté de communes, DDT) instituant la nouvelle procédure d'instruction des actes d'urbanisme.

2°- Vote des attributions de compensation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche qui a conduit à définir et calculer l'attribution de compensation relative à la commune de Seully résultant de la fusion le 1^{er} janvier 2014 des trois communautés de communes Rive Gauche de la Vienne, Véron et Rivière Chinon St-Benoit. Il résulte du calcul présenté que cette Attribution de Compensation est négative et vaut – 47 415 €. C'est cette somme qui devra être reversée chaque année à la Communauté de communes.

Il indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité de ses membres dans sa réunion du 30 octobre 2014 le rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées par les communes à la communauté de communes faisant apparaître les Attributions de Compensation de toutes les communes membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, adopte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

3°- Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2015

Les tarifs de location de la salle polyvalente avaient été arrêtés par délibération du 5 décembre 2013; le Conseil Municipal a décidé de les réviser à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

-de supprimer la location pour la petite salle du bar seule

-d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015:

Habitants de la commune:

1 journée: 165 €

2 journées: 260 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 50 €

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 300 €

2 journées: 410 €

nettoyage locaux: 90 €

salle associative (1 journée): 80 €

Associations de la Communauté de communes CVL:

1 journée: 200 €

Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seully): 1300 €

Les associations communales, Comité des fêtes, Association de Parents d'élèves et Syndicat de chasse, ont droit à deux locations gratuites par an pour des repas ou des manifestations diverses.

La salle est également mise gratuitement à disposition de l' Association communale "Forme et Culture", pour ses séances hebdomadaires.

4° - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits en section de fonctionnement :

Augmentation du compte 6531 « Indemnités des élus » de 1000 € à partir du compte 022 « dépenses imprévues »

N° d'article	Avant DM	Après DM
6531	14900.00	15900.00
022	9320.65	8320.65

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

5° - Cérémonies du 11 novembre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de préciser le déroulement de la cérémonie du 11 novembre. Le programme suivant est adopté :

- 11h 45 Rassemblement Place de la Mairie
12h Cérémonie au Monument aux Morts :
 -Lecture du message
 -Dépôt de gerbe
 -Appel des Morts pour la France
 -Minute de silence
12h 15 Réception à la Mairie:
 -Vin d'honneur et brioches offerts par la municipalité

A l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, une exposition « 1919-1939, d'une guerre à l'autre » sera installée Salle du Conseil. Elle sera visible du vendredi 6 novembre au vendredi 13 novembre aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie. Réalisée par la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives et prêtée par l'ONAC –Tours, l'exposition retrace les vingt années qui ont séparé les deux conflits mondiaux.

6°- Préparation des festivités de fin d'année (Noël des enfants – Colis aux anciens – Cérémonie des vœux)

Le programme suivant est présenté et adopté:

A-Noël des enfants

Samedi 13 décembre 15h salle polyvalente

Projection du film « L'apprenti Père Noël » Dessin animé durée 1h 17 min

Distribution de livres (à choisir)

Distribution de sachets de chocolat (à commander)

Goûter

Première réunion de l'équipe en charge de la manifestation: lundi 10 novembre 14h

B-Repas de Noël à la cantine scolaire offert par la commune le vendredi 19 décembre

C-Colis aux anciens – Distribution par les membres du Comité Consultatif « Personnes âgées » des colis de Noël aux personnes âgées de 72 ans et plus, habitants de la commune **et** inscrits sur les listes électorales, le vendredi matin 20 décembre

Première réunion du Comité: lundi 10 novembre 14h

D-Distribution d'un ballotin de chocolats à tous les résidents de la Résidence des Bergers

E-Galette des Rois offerte par la commune à la Résidences des Bergers aux résidents et aux personnes âgées de la commune qui souhaitent y participer. *Date à définir avec la directrice de la MARPA.*

F-Vœux du Maire

Vendredi 9 janvier 19h

7° - Travaux dans la commune

A-Ecole :

-Menuiserie : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis de remplacement des fenêtres situées au sud de la classe de Mme Saliou.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de confier les travaux à l'entreprise Julienne pour un montant de 2874.60 € TTC.

-Sécurité dans la cour :

Après implantation d'un mât et d'un premier miroir, il s'avère nécessaire d'installer un second miroir. Coût total hors main d'œuvre : 605.96 € TTC

-Achat d'un tableau pour un montant de 601.19 € hors pose après transfert d'un tableau déjà en place

B-Travaux de réfection du mur du lavoir suite à des actions de vandalisme : un devis est demandé aux services techniques de la Communauté de communes.

C-Effacement de la ligne haute tension :

Les travaux de génie civil sont terminés. Les raccordements aux extrémités de la ligne sont prévus pour fin novembre.

D-Enrobé sur la D 324

Suite à une demande du Maire les services du Conseil Général STA prévoient la réfection de l'enrobé de la D 324 entre La Devinière et La Landouzière courant novembre

8° - Adhésion au PIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'existence d'un plan de formation intra collectivité mis en place par la Communauté de communes et accessible au personnel communal sous réserve d'une adhésion préalable de la commune. Ces actions de formation portent sur des besoins spécifiques à la collectivité et sont financées par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au **Plan Intercommunal de Formation**.

9° - Questions diverses

Monsieur Meunier fait part au Conseil d'un incident relatif à la présence d'un chasseur **en action de chasse** à moins de 150 m de sa maison d'habitation.

L'information sera transmise au Président de la Société de Chasse.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Fait et affiché à Seully, le 10 novembre 2014.

La Secrétaire de séance

Corine TÉXÈDRE

Le Maire

Jacques AUPIC